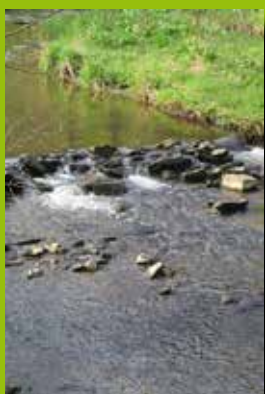


Vivre à Daverdisse

Daverdisse - Gembes - Haut-Fays - Porcheresse

Juillet
2018



Bulletin communal trimestriel



autoselux, une team avec un service complet et de qualité
votre spécialiste automobile



autoselux Rue de Rochefort 64a, 6927 Tellin | 084/223.123 | www.autoselux.be

Depuis 1889

JACQUEMART

& Fils sprl

L'entreprise JACQUEMART résoud tous problèmes de menuiserie et offre des services en:
Châssis bois-alu-pvc - Aménagement intérieur
Portes - Portes coupe-feu
Plafonds - Parquets - Placards • Charpentes & toitures

Allée des Marronniers 80
6929 DAVERDISSE
☎ 084 38 82 66
☎ 084 38 83 87
✉ menuiserie.jacquemart@live.be

www.menuiserie-jacquemart.be

Regifo

Edition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Foldères (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
 > Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
 > Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.
 Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :
 Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

Sommaire

Edito 3

Conseil communal 3

**Rapport
au compte 2017** 4

Travaux communaux 5

Noces de Diamant 6

Logement 6

La CLDR vous informe...
..... 8

Environnement 9

**Un peu d'histoire...
locale** 10

A l'heure où j'écris cet article, je ne connais pas la météo, qui je l'espère sera estivale. Quoi de plus normal après ce joli mois de mai, que le soleil soit toujours présent pour cette délicieuse saison ?

Le soleil est VITAL ! Sans soleil, il n'y aurait pas de cycle de l'eau, ni cycle du carbone, ni cycle de l'oxygène et notre planète serait sans vie.

Le soleil évoque pour certains les fruits juteux, les apéritifs en terrasse et pour d'autres le jardinage.

Mais savez-vous que le soleil (avec modération) c'est BON ?

Le soleil c'est bon pour le moral et bon pour notre organisme. En effet, grâce au soleil nous synthétisons près de 95% de la vitamine D. Cette vitamine est indispensable à la consolidation des os et des dents et occupe un rôle important dans l'activation de notre système de défenses immunitaires.

Profitons-en pour plébisciter les activités extérieures et décrocher les jeunes des écrans vidéo.

Les rayons UV nous permettent également de libérer des endorphines. Ces hormones dites du bonheur, nous font souvent nous sentir plus heureux au soleil. La lumière « booste » le moral et régule le rythme du sommeil.

Alors, je vous invite à profiter de l'été mais sans abuser. Si le soleil évoque les plaisirs de l'été, restons prudent. L'excès nuit et je ne vous apprend rien en disant que l'exposition au soleil n'est pas sans danger. Hydratez-vous, protégez-vous, mais surtout AMUSEZ-VOUS !

Bonnes vacances !

Stéphanie

Conseil communal

Conseil communal du 27 février 2018

1. Propriété communale. Travaux de couverture de l'abri des terrains de pétanque à Porcheresse. Cahier des charges et conditions du marché. Approbation
2. Enseignement. Acquisition de tablettes pour les écoles de Haut-Fays et de Porcheresse. Décision
3. Finances communales. Subside extraordinaire 2018. Asbl Porcheresse 2014. Décision
4. Finances communales. Convention entre la Commune et la Fabrique des Eglises de Daverdisse. Décision
5. Finances communales. Vérification de caisse. Communication

Conseil communal du 29 mars 2018

1. Financement d'un tracteur communal pour le service ouvrier communal. Conditions. Approbation
2. Egouttage. Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout. Approbation
3. Environnement. Règlement communal de prime en faveur des ménages ayant réduit leur consommation électrique. Approbation
4. Funérailles et sépultures. Appel à projet « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles ». Décision
5. Problématique des déchets. Collectes sélectives. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers. Décision

Conseil communal du 24 avril 2018

1. Interpellation citoyenne
2. Finances communales. Comptes 2017. Approbation
3. CPAS. Compte 2017
4. Propriété communale. Salle paroissiale de Porcheresse. Bail emphytéotique. Décision de principe
5. Voirie. Excédent de voirie. Aliénation. Demande de M J-P Lepage. Décision
6. Règlement complémentaire de police. Zone d'évitement avant les dispositifs formant chicanes et définition des priorités. Rue du Moulin. Décision
7. IMIO. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Décision

Rapport au compte 2017

COMMUNE DE DAVERDISSE.

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de présenter le rapport relatif aux comptes de l'exercice 2017.

Le compte 2017 affiche les résultats suivants :

Exercice propre ordinaire

Recettes : 3.611.289,68 €
Dépenses : 3.304.499,17 €
Boni : 306.790,51 €

Exercice propre extraordinaire

Recettes : 1.012.038,15 €
Dépenses : 1.119.270,73 €
Mali : 107.232,58 €

Exercice global ordinaire

Recettes : 4.975.070,34 €
Dépenses : 3.403.965,24 €
Boni : 1.571.105,10 €

Exercice global extraordinaire

Recettes : 1.543.804,76 €
Dépenses : 2.057.302,87 €
Mali : 513.498,11 €

Le compte 2017 présente un boni comptable à l'exercice propre d'un montant de 306.790,51 €. Le compte budgétaire au service ordinaire laisse apparaître un boni global de 1.571.105,10 €.

Le boni a augmenté ainsi de 265.926,92 € par rapport au compte 2016. Par ailleurs, des provisions ont été constituées à concurrence de 180.000 € en 2017, portant ainsi le montant total à 615.689,70 €. Grâce à ces mises en réserves conséquentes tout au long de la législature, le solde à financer des divers travaux d'infrastructures en cours et à venir est déjà mis de côté.

Le résultat à l'extraordinaire s'explique par la décision d'attendre la fin des projets et le décompte final de subside avant d'opérer aux emprunts nécessaires ou au prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. En réalité, ce compte particulier peut être considéré comme largement positif, puisque rien que le solde du fonds de réserve en clôture d'exercice (749.585,86 €) suffit à l'équilibrer, avant même d'effectuer le moindre emprunt. Sans comptabiliser les subsides en attente (411.677,18 € pour la finalisation de la voie lente, 45.008,73 € pour les travaux d'entretien de voiries agricoles).

Si nous analysons le compte budgétaire de l'exercice propre 2017, nous pouvons remarquer que les dépenses de personnel représentent 41,34 % des dépenses totales (contre 43,88 % en 2016), les dépenses de fonctionnement sont stables à 23,61 %, les dépenses de transfert (entre autres subvention diverses) représentent 18,49 % des dépenses totales et les dépenses de dette 10,65%.

Les recettes communales se décomposent comme suit : 42,45 % de recettes de prestations, 57,12 % de recettes de transfert.

Les dépenses de fonctionnement restent stables par rapport à l'année précédente. Les dépenses de la charge de la dette augmentent de 12,69 %, ce qui est cohérent vu les nombreux investissements réalisés. Elles résultent des décisions adoptées par le Conseil communal mais surtout des charges des emprunts à charge des autorités supérieures. Ce sont des emprunts inscrits dans le compte de dettes de la Commune mais pour lesquels la Région wallonne ou la Fédération Wallonne Bruxelles lui remboursent les charges de capital et d'intérêt. Elles restent aussi contenues autant que faire se peut au vu de la conjoncture économique.

Les recettes de prestations sont en augmentation. Les recettes de transfert aussi (5,74 %), en raison principalement de l'augmentation du fonds des communes.

En ce qui concerne le service extraordinaire, les réalisations engagées au compte 2017 auxquelles il faut ajouter plusieurs projets initiés en 2016 qui se sont vu concrétisés ou poursuivis en 2017 maintiennent le taux de réalisation au-dessus de la moyenne.

Si nous analysons la comptabilité générale et plus particulièrement le bilan, nous constatons une augmentation des actifs immobilisés alors que le patrimoine immobilier reste stable. Cette situation s'explique par une augmentation significative des immobilisations corporelles en cours d'exécution. En résumé, nos divers chantiers (et les subsides obtenus) font augmenter la valeur de notre patrimoine et cela se traduit dans les chiffres.

Les actifs circulants sont en régression dès lors que bon nombre de travaux ont été réalisés sur fonds propres communaux alors que des emprunts étaient prévus pour leur financement. Au vu de la conjoncture économique actuelle, le Collège communal a souhaité disposer des décomptes finaux de travaux et de subsides avant tout emprunt.

Le compte de résultat, quant à lui, présente un boni de 402.161,70 € malgré la provision pour risque et charge et la dotation au fonds de réserve extraordinaire.

En conclusion : le travail payé, les chiffres le confirment. C'est donc un très bon bulletin pour toutes les personnes impliquées à divers niveaux dans la gestion de notre commune.

Pour le Collège,
Maxime

Travaux communaux

Deuxième quinzaine de février

- réparation de l'abribus brûlé Rue Nouvelle
- nettoyage de branches près du cimetière de Gembes
- façonnage de piquets avec les bois communaux
- préparation (tranchée et pose de gaines) de la modification de l'alimentation électrique à l'école de Haut-Fays
- démontage d'un muret en vue des travaux à l'école de Haut-Fays (+ récupération des couvre-murs)
- derniers salages des rues ainsi que des accès et cours des écoles
- installation d'une clôture de protection à Tringlanfontaine et à Lavrinchenet



Mars

- installation d'un plancher au grenier du centre touristique
- terrassement et création d'une dalle en béton en vue du déménagement de la cuve à mazout à l'école de Haut-Fays + début de la maçonnerie du bâtiment qui va abriter la cuve
- création d'un accès provisoire pour les classes pendant les travaux à l'école de Haut-Fays
- abattage de bouleaux Derrière le Bois Herbay
- déménagement des classes avant le début des travaux à l'école de Haut-Fays
- élagage à Cahouyai
- marquage des parts d'affouage
- abattage et évacuation d'arbustes le long de la rue de Redu en vue des travaux de voirie
- empierrement de chemins forestiers



Avril

- réaménagement du trottoir suite à la pose de câblage près de l'école de Haut-Fays
- débardage des bois abattus à Porcheresse
- marquage des parts d'affouage
- élagage à Cahouyai
- ramassage des poubelles le long des voiries + nettoyage des cimetières avec les étudiants
- dégagement de plantation Devant Proigy
- premières tontes
- traçage de limites dans la cour de l'école de Gembes
- dégagement et broyage d'un chemin forestier à Rancennes, et bord de voiries au Draudages et au fond de la rue de Bièvre
- élagage au Fond des Sartais
- création et installation de bacs de terre pour l'école de Porcheresse
- arrangement des terres à l'école de Haut-Fays et au foot (+ semer pelouse)
- petites réparations de tarmac dans les voiries communales (nids de poules, etc)
- empierrement de chemins forestiers



+ les travaux récurrents :

raccordement et réparation d'égouts, nettoyage des avaloirs, enterrements, poubelles publiques, entretien de l'outillage, relevés des compteurs, transport des barrières, signalisation, chalets pour les évènements sur la commune, etc

Noces de diamant

Ce 10 avril, Mme Lambert Anne-Marie et Mr Jacquemin Marcel célébraient leurs 60 ans de mariage.

Félicitations !

Logement

Prime provinciale à l'adaptation du logement pour les personnes de plus de 65 ans

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Province de Luxembourg octroie une prime au demandeur qui effectue des travaux dans son logement en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personnes âgée (65 ans et plus).

Quelques règles pour bénéficier de cette prime :

- Pour les personnes de 65 ans et plus.
- En perte d'autonomie.
- Qui effectuent des aménagements dans leur logement.
- L'habitation doit être située en province de Luxembourg.
- Les aménagements ou la pose d'équipements doivent être durables et indispensables.
- Si le bénéficiaire est locataire, le propriétaire doit donner son accord.
- Les aménagements doivent être faits dans un délai d'un an à dater de la décision du Collège provincial. La prime sera liquidée sur base de la facture et de la preuve de paiement.

Conditions de revenus : disposer, après déduction du loyer ou de la mensualité hypothécaire, de revenus nets inférieurs à :

- 1.200€ pour un bénéficiaire isolé
- 1.600€ pour un bénéficiaire ménage ou cohabitant.
- Majorés de 400€ par personne à charge.

Les revenus pris en compte sont ceux de toutes les personnes vivant dans l'habitation à aménager.

Le montant de la prime est de 50% du coût de l'aménagement, plafonné à 1.500€.

La demande est à introduire via un formulaire à retirer à la Province de Luxembourg, Service des interventions sociales, au 063/212.247 ou sp.social@province.luxembourg.be

Plus d'infos ? PROVINCE DE LUXEMBOURG - www.province.luxembourg.be



PRIME À L'ADAPTATION DU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES



Une maison autrefois adaptée à la vie de famille peut devenir un obstacle à l'autonomie. Pourtant, des aménagements, parfois fort simples, peuvent permettre à la personne âgée de rester chez elle plus longtemps, en toute sécurité et en préservant son indépendance.

**Nous pouvons vous aider !
La Province de Luxembourg a créé une prime
pour l'adaptation du logement.**

Renseignez-vous - Conditions et formulaire de demande à l'adresse ci-dessous.



**Service provincial Social et Santé
Interventions sociales**

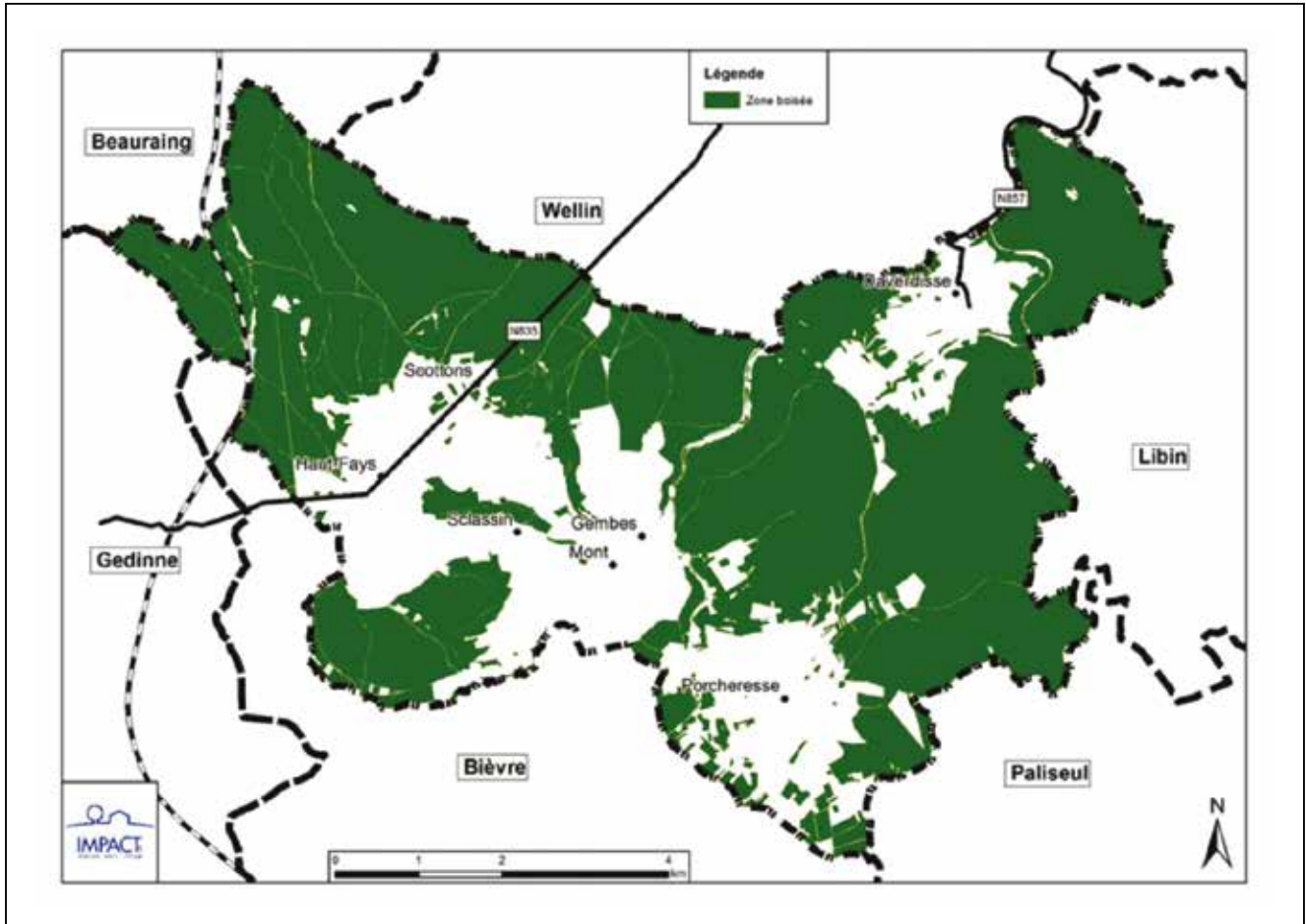
Square Albert 1er, 1 - B-6700 ARLON
Tél : +32 (0) 63 21 22 47 - Fax : +32 (0) 63 21 22 45
E-mail : sp.social@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be



La CLDR vous informe...

Considérant la forêt comme la principale ressource de la commune, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a décidé de mettre en place différentes actions d'information et de sensibilisation à la bonne gestion de la forêt.



Saviez-vous que...

- La forêt couvre un peu plus de deux tiers du territoire communal (3.813 ha).
- La Commune est propriétaire de 78% de la forêt.
- Les 22% privés sont constitués de nombreuses parcelles de moins de 5 ha. C'est pourquoi la Commune a conclu une convention avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, qui a pour missions de conseiller et épauler les propriétaires qui le désirent dans la gestion de leur bien, d'organiser des marchés groupés,...
- La forêt est composée à 72% de feuillus (chênes, hêtres,...)

La gestion de la forêt publique est assurée par le Département de la Nature et des Forêts. Daverdisse fait partie de la direction de Neufchâteau, du cantonnement de Libin et comprend 3 triages :

- Daverdisse (Gembes) : l'agent responsable est Gaëtan Dewasmes
- Porcheresse : l'agent est Anthony Deloge
- Haut-Fays : l'agent est Jean-Benoît Adam

Tous les bois publics sont gérés de manière durable et répondent à la charte PEFC.

Le personnel communal forestier est composé de 4 ouvriers et un stagiaire.





Un message du Contrat de rivière de la Lesse

Brûler ses déchets ménagers au fond du jardin est tout à fait interdit et puni par la loi.

Pourtant, au cours de l'inventaire des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse, nous avons malheureusement constaté que cette pratique était encore en vigueur...



Rappel :

- ✓ Les déchets brûlés libèrent des dioxines, des métaux lourds et d'autres molécules dangereuses qui peuvent provoquer des cancers, des troubles de la reproduction, des infections respiratoires, une baisse du système immunitaire...
- ✓ L'incinération dégage des fumées malodorantes, irritantes et toxiques. Les cendres se déposent sur le sol et les végétaux. Elles **contaminent ainsi la chaîne alimentaire**, notamment via les produits du potager et du poulailler.
- ✓ 1kg de déchets incinérés au jardin produit **autant de dioxines** que 10 tonnes de déchets brûlés dans un incinérateur qui répond aux normes...



Source : folder Inter-Environnement Wallonie
« Pour notre santé, cessons le feu »

Contrat de rivière Lesse
Rue de Dewoin, 48 à 5580 Rochefort
Tél : 084 / 222 665
www.crlesse.be
info@crlesse.be



Un peu d'histoire... locale !!!



C'était au temps où Laloue (Laloux) s'appelait « Section Nord » et le village « Section du Midi ». On quittait à peine la République Française On vivait sous le gouvernement des Pays-Bas....enfin on entrait dans le Royaume de Belgique....On passait du canton de Villance à celui de Wellin...et enfin en Province de Luxembourg.....

Les « WARY » étaient installés à Porcheresse depuis un certain temps. Avant 1750 sûrement !! Pierre avait épousé Anne-Marie JADOT. Un de leurs fils, Jean-Nicolas, cultivateur, épouse le 22 janvier 1807 Marie-Elisabeth NICOLAS. Ils eurent plusieurs enfants dont Louise-Antoinette qui épousa Michel THEMANS de Haut-Fays, ainsi que Marie-Catherine qui ayant déjà famille, épousa tardivement, François MATERNE de Ciney dit « Mortiche » : celui-ci n'est pas un inconnu chez nous ; son surnom figure sur un rocher à côté de la machine à élever les eaux de Porcheresse. Ce « Mortiche », vraisemblablement un ouvrier de COCKERILL-Liège serait resté chez nous, veillant au bon fonctionnement de la machinerie tout en travaillant sur les terres du châtelain, le Baron Mortgat, s'expatriant ensuite à Houdremont, où il mourut le 21 mai 1907.

Celui qui nous intéresse le plus aujourd'hui est un de leurs fils, Jean-Joseph WARY, né à Porcheresse le 4 janvier 1811, déclaration reçue par le maire Nicolas HERBAY, et mort à Malines en 1858.

Il devint sergent au dépôt d'artillerie puis maréchal des logis-chef au 1er Régiment d'artillerie.

Ce garçon, à 19 ans, avait arboré malgré l'opposition des Autorités, le drapeau national dans la province de Luxembourg, sur le clocher de l'église de Porcheresse. Il avait provoqué la formation d'une garde pour la conservation dudit drapeau et resta de faction jusqu'à ce qu'elle fut organisée. (Cfr citation)

Pour ce fait, il reçut par Arrêté Royal du 2 avril 1835, la Croix de Fer instituée par la loi du 8 octobre 1833 comme CHARLIER dit « Jambe de Bois » l'avait reçue quelques mois avant lui.

La citation spécifie qu'au même titre que CHARLIER : « Il a fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'Indépendance Nationale. (On ne spécifie pas si c'est à Porcheresse uniquement ou éventuellement également ailleurs...)

Jean-Joseph Wary..... un héros méconnu ??

Evence Godfroid

En 1830 les bandes rouge, jaune et noire étaient disposées horizontalement (photo montage)



Sources :

1. « Registres de naissances, mariages et décès de la commune de Porcheresse-Laloue, canton de Villance, arrondissement communal de Saint-Hubert, département de Sambre et Meuse sous le gouvernement des Pays-Bas » recopiés aux greffes du tribunal de Neufchâteau sous le contrôle du Procureur du Roi, MARECHAL le 21 mai 1915 suite à l'incendie du village en 1914.

2. « Emblèmes et Citations » de LECLEIRC.

3. « Historique de l'artillerie belge » de JJ, Th TIMMERMANS édité en 1886 par l'imprimerie à vapeur F. VAN LOO à Gand.



MT
CONSTRUCTION

Construction - Renovation - Transformation

Maçonnerie pierre naturelle
Martial Thiteux
Rue de bouges 19 - 6927 RESTEIGNE
0484/72 89 90 m.thiteux@skynet.be

DEVIS GRATUIT



Outils Gruslin sprl
Matériels - Outils de Jardin
et Forestiers - Remorques



Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be



MEPHISTO M
CHAUSSURES D'EXCEPTION

Cabriole
chaussures

Nettoyage à sec

Tél. 061 58 99 09
17, Rue de Charleville - 5575 GEDINNE
WWW.WALLUX.COM/CHAUSSURES-CABRIOLE-GEDINNE



BUREAU LIBERT
ASSURANCES & BANQUE

Rue de la Libération, 64 - 6927 Tellin
Tel. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be



Tout pour les travaux d'aiguille
Mercerie

Marie-Laure
**OUVRAGES - LAINES
MERCERIE**
Un choix que vous n'imaginez pas
Fermé le lundi

rue de Berry, 50 • 5570 BEAURAING
Tél 082/66.64.99

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets WARIN S.A.



*Une chaleur!
d'avance!*



Depuis plus
de 75 ans



Graide: 061/51.10.26
www.warin-mazout.be



- TOITURES & ZINGUERIE
- CHARPENTE
- DEMOUSSAGE & REPARATION
- TRAITEMENT HYDROFUGE DE FAÇADE
- RAMONAGE DE CHEMINÉES
- TUBAGE DE CHEMINÉES
- ISOLATION
- REPARATIONS URGENTES

0475/96.39.04 - 0473/41.23.96
Rue de la Forge, 3 - 5575 PATIGNIES



Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86



Dr Christophe Fortuné
Vétérinaire agréé



Animaux de rente - Animaux de compagnie
Chevaux

0479 44 63 10

Rue de Gedinne 43 à Haut-Fays



Thierry TITEUX sprl
Infirmier indépendant

Soins à domicile 24h/24
Disponible 7j/7

rue de Dinant 7
5555 BIEVRE
Tél. 061 46 81 05
Gsm 0497 74 38 16



Epicerie du Centre «Chez Danielle»

Alimentation Générale

Dépôt de Pains-Sandwicherie

Rue de Burnaifontaine, 5
6929 Haut-Fays

Tél. 061 50 28 43

Horaires :
Dimanche & lundi
de 7h à 12h30
Du mardi au samedi
de 7h à 18h30

BRASSERIE
RESTAURANT
MOULERIE
PIZZERIA
GIBIER



+ de 30 sortes de moules
Grillades - Pâtes
Crêpes - Glaces - Gaufres
+ de 20 sortes de salades
en été
Gibier en octobre - novembre
décembre.

Au Petit Chaudron

Place Henry de la Lindi, 5 - 5550 Bohan-sur-Semois

Tél.

061/50.23.30

De France

003261/50.23.30



Fermé le mercredi et le jeudi
sauf vacances scolaires uniquement le mercredi



Devenez Fan

-10% SUR VOTRE ADDITION RESTAURANT